Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	- DOSSIERS INDIVIDUELS -				
1	Ailleville, Aix-en-Othe, Allibaudières.	1968/1978			
2	Amance, Arcis-sur-Aube, Arconville, Argançon, Arrelles, Arrembécourt, Arrentières, Arsonval, Assenay.	"			
3	Assencières, Aubeterre, Aulnay, Auxon, Avant-les-Marcilly, Avant-les-Ramerupt.	"			
4	Avirey-Lingey, Avon-la-Pèze, Avreuil, Bagneux-la-Fosse, Bailly-le-Franc, Balignicourt.	"			
5	Balnot-la-Grange, Balnot-sur-Laignes, Barberey-Saint-Sulpice, Barbuise, Baroville.	"			
6	Bar-sur-Aube.	"			
7	Bergères, Bernon, Bertignolles, Bérulle, Bétignicourt, Beurey.	"			
8	Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Bligny,	"			

.../...

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
	Les Bordes-Aumont, Bossancourt, Bayel, Bercenay-en-Othe.	1968/1978			
9	Bar-sur-Seine.	"			
10	Bouilly.	"			
11	Boulages, Bouranton, Bourguignons, Bouy-Luxembourg, Bouy-sur-Orvin.	"			
12	Bragelogne-Beauvoir, Braux, Brévlandes, Briel-sur-Barse.	"			
13	Brévonnes, Brienne-la-Vieille, Brillecourt, Bucey-en-Othe, Buxeuil.	"			
14	Brienne-le-Château.	"			
15	Buchères, Buxières-sur-Arce, Chacenay, La Chaise, Chalette-sur-Voire, Chamoy, Champfleury.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
16	Celles-sur-Ource, Champignol-lez-Mondeville.	1968/1978			
17	Champigny-sur-Aube, Champ-sur-Barse, Channes, Chaource.	"			
18	La Chapelle-Saint-Luc, Chapelle-Vallon, Chappes, Charmoy, Charny-le-Bachot, Chaserey, Châtres.	"			
19	Charmont-sous-Barbuise.	"			
20	Chauchigny, Chaudrey, Chauffour-les-Bailly, Chaumesnil, Chavanges, Le Chêne.	"			
21	Chennegy, Chervey, Chesley, Chessy- les-Prés.	"			
22	Clérey, Coclois, Colombé-la-Fosse, Colombé-le-Sec, Cormost, Courcelles-sur-Voire, Courceroy, Coursan-en-Othe.	"			
23	Courtaoult, Courtenot, Courteranges, Courteron, Coussegrey, Couvignon.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
24	Crancey, Creney, Crésantignes, Crespy-Le-Neuf, Les Croûtes, Cunfin.	1968/1978			
25	Cussangy, Dampierre, Davrey, Dienville.	"			
26	Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre, Dolancourt, Dommartin-le-Coq, Donnement, Dosches.	"			
27	Dosnon, Droupt-Saint-Basle, Droupt-Sainte-Marie, Eaux-Puiseaux, Echemines, Eclance, Eguilly-sous-Bois.	"			
28	Engente, Epagne, Epothémont, Ervy-le-Châtel, Essoyes.	"			
29	Estissac.	"			
30	Etourvy, Etrelles-sur-Aube, Faux-Villecerf, Fay-la-Chapelle, Fay-les-Marcilly.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
31	Ferreux-Quincey, Feuges, Fontaine, Fontaines-Les-Grès, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bossery.	1968/197 B			
32	Fontette, Fontvannes, La Fosse-Corduan, Fouchères, Fralignes, Fresnay, Fresnoy-le-Château, Fuligny.	"			
33	Gélannes, Géraudot, Les Grandes-Chapelles, Grandville, Les Granges.	"			
34	Gumery, Gyé-sur-Seine, Hampigny.	"			
35	Herbisse, Isle-Aubigny, Isle-Aumont, Jasseines, Jaucourt, Javernant, Jessains, Jeugny.	"			
36	Joncreuil, Jully-sur-Sarce, Juvancourt, Juvanzé, Juzanvigny, Lagesse, Laines-aux-Bois.	"			
37	Landreville, Lantages, Lassicourt, Laubressel, Lavau.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
38	Lentilles, Lesmont, Lévigny, Lhuître.	1968/1978			
39	Lignières, Lignol-le-Château, Lirey, Loches-sur-Ource.	"			
40	La Loge-aux-Chèvres, La Loge-Pomblin, Les Loges-Margueron, Longchamp-sur-Onjon, Longeville-sur-Mogne, Longpré-le-Sec.	"			
41	Longsols, Longueville-sur-Aube, La Louptière-Thénard, Lusigny-sur-Barse, Luyères.	"			
42	Macey, Machy, Magnant, Magnicourt, Magny-Fouchard, Mailly-le-Camp, Maison-des-Champs.	"			
43	Maisons-lès-Chaource, Maisons-lès-Soulaines, Maizières-la-Grande-Paroisse, Maizières-les-Brienne, Maraye-en-Othe.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
44	Marcilly-le-Hayer, Marnay-sur-Seine, Marolles-les-Bailly.	1968/1978			
45	Marigny-le-Châtel, Marolles-sous-Lignières, Mathaux.	"			
46	Les Maupas, Mergey, Le Mériot, Merrey-sur-Arce, Méry-sur-Seine.	"			
47	Mesgrigny, Mesnil-la-Comtesse, Mesnil-Lettre, Mesnil-Saint-Loup, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Messon, Metz-Robert, Meurville.	"			
48	Molins-sur-Aube, Montaulin, Montceaux-lès-Vaudes, Montfey, Montgueux, Montiéramey.	"			
49	Montier-en-l'Isle, Montigny-les-Monts, Montmartin-le-Haut, Montmorency-Beaufort, Montpothier, Montreuil-sur-Barse, Montsuzain.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
50	Morembert, Morvilliers, La Motte-Tilly, Moussey, Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine, Neuville-sur-Vanne.	1968/1978			
51	Noë-les-Mallets, Les Noës, Nogent-en-Othe, Nogent-sur-Aube, Nozay.	"			
52	Nogent-sur-Seine, Onjon.	"			
53	Origny-le-Sec, Ormes.	"			
54	Ortillon, Orvilliers-Saint-Julien, Ossey-les-Trois-Maisons, Paisy-Cosdon, Palis.	"			
55	Pargues, Pars-lès-Chavanges, Pars-lès-Romilly, Le Pavillon-Sainte-Julie, Payns.	"			
56	Pel-et-Der, Périgny-la-Rose, Perthes-lès-Brienne, Petit-Mesnil, Plaines-Saint-Lange, Plancy-l'Abbaye, Planty.	"			
57	Piney.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
58	Plessy-Barbuise, Poivres, Poligny, Pollsot, Pollsy, Pont-Sainte-Marie.	1968/1978			
59	Pont-sur-Seine, Pouan-les-Vallées, Pougy-sur-Aube.	"			
60	Pouy-sur-Vannes, Praslin, Précy-Saint-Martin, Prémierfait, Proverville.	"			
61	Prugny, Prunay-Belleville, Prusy, Puits-et-Nuisement, Racines, Radonvilliers, Ramerupt, Rances, Rhèges-Bessy.	"			
62	Les Riceys (A à O).	"			
63	Les Riceys (P à Z, salariés et divers), Rigny-la-Nonneuse, Rigny-le-Ferron, Rilly-Sainte-Syre.	" "			
64	La Rivière-de-Corps, Romilly-sur-Seine (Sauf S.C.A.R.M.)	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
65	Romilly-sur-Seine (S.C.A.R.M.).	1968/1978			
66	Roncenay, Rosières, Rosnay-l'Hôpital, La Rothière, Rouilly-Sacey, Rouilly-Saint-Loup.	"			
67	Rouvres-les-Vignes, Rumilly-les-Vaudes, Ruvigny, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Benoist-sur-Vanne.	"			
68	Saint-André-les-Vergers, Saint-Aubin, Saint-Etienne-sous-Barbuise.	"			
69	Saint-Flavy, Saint-Germain, Saint-Hilaire-sous-Romilly, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Léger-près-Troyes.	"			
70	Saint-Julien-les-Villas, Saint-Léger-sous-Brienne.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
71	Saint-Léger-sous-Margerie, Saint-Loup-de-Buffigny, Saint-Lupien, Saint-Lyé, Saint-Mards-en-Othe.	1968/1978			
72	Saint-Martin-de-Bossenay, Sainte-Maure, Saint-Mesmin, Saint-Nabord, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Oulph.	"			
73	Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Parres-lès-Vaudes, Saint-Phal.	"			
74	Saint-Pouange, Saint-Rémy-sous-Barbuise, Sainte-Savine, Saint-Thibault, Saint-Usage.	"			
75	Salon, Saulcy, La Saulsotte, Savières.	"			
76	Semoine, Soligny-les-Etangs, Sommeval, Souligny, Spoy.	"			
77	Soulaines-Dhuys, Thennelières, Thieffrain.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
78	Thil, Thors, Torcy-le-Grand, Torcy-le-Petit.	1968/1978			
79	Torvilliers, Traînel.	"			
80	Trannes, Trouans, Turgy, Unienville, Urville, Vailly.	"			
81	Val-d'Orvin.	"			
82	Val-d'Auzon, Vallant-Saint-Georges.				
83	Vallentigny.	"			
84	Vallières, Vanlay, Vauchassis, Vauchonvilliers.	"			
85	Vaucogne, Vaudes, Vaupoisson, Vendeuvre-sur-Barse.	"			
86	La Vendue-Mignot, Vernonvilliers, Verpillières-sur-Ource, Verricourt, Verrières.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
87	Viâpres-le-Petit, Villacerf, Villadin, La Ville-aux-Bois, Villechétif, Villeloup, Villemaur-sur-Vanne.	1968/1978			
88	Villemereuil, Villemoiron-en-Othe, Villemorien.	"			
89	Villemoyenne, Villenauxe-la-Grande, La Villeneuve-au-Châtelot.	"			
90	Villeneuve-au-Chemin, La Villeneuve-au-Chêne, Villeret, Villery, Ville-sous-la-Ferté, Ville-sur-Terre.	"			
91	Ville-sur-Arce, Villette-sur-Aube (Sauf Sucrerie).	"			
92	Sucrerie d'Arcis-sur-Aube.	"			
93	Villiers-Herbisse, Villiers-le-Bois, Villiers-sous-Praslin, Villy-en-Trodes, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal, Vinets, Virey-sous-Bar.	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
94	Vitry-le-Croisé, Viviers-sur-Artaut, Voigny.	1968/1978			
95	Vosnon, Voué, Vougrey, Vulaines, Yèvres-le-Petit.	"			
96	Troyes (A à D).	"			
97	Troyes (E à N).	"			
98	Troyes (O à S).	"			
99	Troyes (T à Z, salariés et divers), (O.C.E.R.A.).	"			
100	Troyes (C.R.C.A.M.).	"			
101	Troyes (C.M.S.A.).	"			
102	Troyes (C.A.D.A. et C.R.A.M.A.).	"			
103	Troyes (AubedLait et Champlait).	"			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
104	Troyes (Centre de Gestion et d'Economie Rurale Comptagri) et Haute-Marne.	1968/1978			
105	Côte-d'Or, Marne (C.E.T.A. Sud-Marne).	"			
106	Marne (Sauf C.E.T.A. Sud-Marne).	"			
107	Seine-et-Marne.	"			
108	Yonne.	"			
109	Ain à Deux-Sèvres et divers.	"			
110	Somme à Val-d'Oise et Paris.	"			

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.